

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le trente et un mars deux mille vingt-six.

## ORDRE DU JOUR

- 01 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du samedi 21 mars 2026,
- 02 – Création et composition des commissions municipales,
- 03 – Élection des délégués intercommunaux et désignation des représentants de la commune dans les différentes instances et associations,
- 04 – Fixation des indemnités des conseillers municipaux délégués – Niveau 1 et Niveau 2,
- 05 – Fixation des taux des taxes directes locales pour 2026,
- 06 – Questions diverses.

L'an deux mil vingt-six, mardi trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Murielle DEZIER.

Étaient présents : Mme Murielle DEZIER, Maire, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Mme Christelle ROBUCHON, Maire-Adjointe, M. Julien DELAGE, Maire-Adjoint (absent excusé jusqu'à la question n° 03 et à la désignation n° 15 de Université populaire de Ruelle inclus), Mme Marguerite PISSIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, Mme Minerve CALDERARI, Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT, Maire-Adjoint, M. Yves MERINE, Mme Corine COMBRET, M. Lionel VERRIERE, M. Dominique LE PAGE, M. Thierry BUISSET, Mme Virginie ZERROUK, M. Laurent SOUCHERE, Mme Coralie PASQUIER, Mme BOUSSQUET Maryemme, M. Emmanuel LAMBERT, M. Mathieu GIRAUD, M. Simon BELCH-ESQUINA, Mme Claire MOREL, Mme Mélanie DUPONT, Mme Alexia RIFFE, Mme Julie MAZAUFRY, Mme Marylène ALLANIC BOSOTTI, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, M. Jonathan GADESAUD, Mme Mélanie TOURNIER, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Monsieur Yannick PERONNET a été nommé secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 31 mars 2026.

Le Maire,

Murielle DEZIER

## LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. Julien DELAGE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Mme Murielle DEZIER (du début de la séance jusqu'à la question n° 03 et à la désignation n° 15 de Université populaire de Ruelle inclus).

.....

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les décisions du maire sortant M. Jean-Luc VALANTIN prises par délégation du Conseil Municipal.

Aucune remarque.

.....

### 01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026

*Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve les termes du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.*

Aucune remarque.

.....

*Madame le Maire précise à l'assemblée que plusieurs points nécessitent un vote à bulletin secret. Il est proposé de voter à mainlevée.*

*A l'unanimité, l'assemblée décide de voter à mainlevée.*

### 02 - CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

#### Exposé :

*« Madame le Maire précise à l'assemblée que les commissions municipales sont créées à l'initiative du Conseil Municipal, qu'elles peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.*

*L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux ; la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.*

*Il est donc demandé à l'assemblée de créer les commissions suivantes :*

- *Démocratie locale, culture et communication ;*
- *Sports, vie associative et équipements associés ;*
- *Personnel, finances et intercommunalité ;*
- *Petite enfance, vie scolaire et politique jeunesse ;*
- *Aménagement durable du territoire, cadre de vie, mobilités et transition écologique ;*
- *Travaux, patrimoine et tranquillité publique,*
- *Actions sociales, solidarités, santé, services à la population et attractivité territoriale.*

*Madame le Maire demande au groupe minoritaire les noms des personnes proposées pour intégrer les différentes commissions.*

#### Délibéré :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions municipales annexées à la présente délibération.*

.....

### 03 - 1 - Fixation du nombre de délégués et élection des délégués au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ruelle sur Touvre

#### Exposé :

*« Madame le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration.*

*Dans un délai de deux mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des « membres élus » du conseil d'administration du CCAS.*

*Avant de procéder à l'élection, le conseil municipal en fixe le nombre.*

*Elle informe également l'assemblée que le conseil d'administration du CCAS doit être composé :*

- du Maire, Président de droit
- de membres élus par et parmi le conseil municipal, dont le nombre est fixé par le conseil municipal
- de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et comprenant obligatoirement un représentant :

- \* des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- \* des associations familiales (représentant désigné sur proposition de l'UDAF),
- \* des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- \* des associations de personnes handicapées du département

Elle informe ensuite que le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés.

Elle propose ainsi au Conseil Municipal de fixer la composition du conseil d'administration à 6 membres élus et 6 membres nommés.

Avant de procéder à l'élection des membres élus, Madame le Maire précise à l'assemblée que celle-ci a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Madame le Maire propose une liste composée de 5 élus du groupe majoritaire et d'1 élu du groupe minoritaire comme suit :

- Minerve CALDERARI, Coralie PASQUIER, Virginie ZERROUK, Maryemme BOUSSIQUET, Christelle ROBUCHON, Marylène ALLANIC-BOSOTTI.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- La composition du conseil d'administration du CCAS est fixée à 6 membres élus et 6 membres nommés
- Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection des membres élus pour le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
  - a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro),
  - b. Nombre de votants : 29 (vingt-neuf),
  - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 (zéro),
  - d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 29 (vingt-neuf),
  - e. Majorité absolue : 15 (quinze).

Nom du candidat placé en tête de liste (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Liste Minerve CALDERARI	29	Vingt-neuf

Sont donc élus pour les 6 élus siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Minerve CALDERARI, Coralie PASQUIER, Virginie ZERROUK, Maryemme BOUSSIQUET, Christelle ROBUCHON, Marylène ALLANIC-BOSOTTI.

.....

03 - 2 – Fixation du nombre de délégués et désignation des délégués au comité de la Caisse des Ecoles.

Exposé :

« Madame le Maire informe l'assemblée que selon l'article L212-10 du Code de l'Education, une caisse des écoles est créée dans chaque commune par délibération du Conseil Municipal.

Elle est destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille

La caisse des écoles dispose du statut d'établissement public communal et est administrée par un comité dont le mandat est fixé à trois ans.

L'article R212-26 du code de l'éducation précise la composition du comité de caisse qui comprend :

- a) Le maire, président ;
- b) L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- c) Un membre désigné par le préfet ;
- d) Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- e) Trois membres élus par les sociétaires états en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

Le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale.

Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal.

Aussi, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de valider la mise en place du comité de la caisse des écoles pour un mandat de trois ans,
- de porter le nombre des représentants du conseil municipal à cinq au lieu de deux, ce qui permet aux sociétaires de désigner autant de représentants supplémentaires, soit quatre représentants en plus. »

Explication du groupe majoritaire : C'est une structure qui est en extinction puisque sa dissolution a été décidée lors de l'exercice 2023 avec une application lors de l'exercice 2025. Pour « éteindre » un budget, il faut trois exercices. L'année où il a été décidé de dissoudre la Caisse des Ecoles, cette dernière disposait d'un excédent de 9 265,46 € donc soit à la fin de cette année, soit au début de 2027, nous verserons cet excédent sur le budget principal et à ce moment-là, la Caisse des Ecoles sera définitivement clôturée. C'est purement comptable et réglementaire. ]

Délibéré :

Considérant que les établissements scolaires de la commune sont au nombre de quatre, Considérant que le fait de porter à cinq le nombre de conseillers municipaux membres du comité permet une large représentativité des sociétaires qui pourront désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la mise en place du comité de la caisse des écoles pour un mandat de trois ans,
- décide de porter le nombre des représentants du conseil municipal à cinq, ainsi que suit :

- Christelle ROBUCHON,
- Simon BELCH-ESQUINA,
- Maryemme BOUSSIQUET,
- Emmanuel LAMBERT,
- Alexia RIFFE.

.....

03 - 3 – Élection des délégués au conseil syndical du syndicat intercommunal de restauration collective de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux statuts du Syndicat des Restaurants Scolaires stipulant qu'il faut élire 5 délégués,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection délégué,

- Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
DUPONT Mélanie	29	Vingt-neuf

Madame Mélanie DUPONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

- Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
BELCH-ESQUINA Simon	29	Vingt-neuf

Monsieur Simon BELCH-ESQUINA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

- Troisième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
MERINE Yves	29	Vingt-neuf

Monsieur Yves MERINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

- Quatrième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
PERONNET Yannick	29	Vingt-neuf

Monsieur Yannick PERONNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

- Cinquième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
ROBUCHON Christelle	29	Vingt-neuf

Madame Christelle ROBUCHON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

DESIGNE :

Les délégués sont :

- Madame Mélanie DUPONT,
- Monsieur Simon BELCH-ESQUINA,
- Monsieur Yves MERINE,
- Monsieur Yannick PERONNET,
- Madame Christelle ROBUCHON.

*Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de RUELLE SUR TOUVRE et de l'ISLE D'ESPAGNAC.*

.....

*03 - 4 – Désignation d'un élu pour proposition de candidature pour siéger au Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA)*

*Exposé :*

*« Depuis le 15 mai 2018, le SyBRA est un syndicat mixte qui est représenté par des élus désignés par ses établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) membres.*

*Les EPCI à FP ont transféré à cette date leurs compétences GEMAPI au SyBRA.*

*Aussi, depuis cette date, les communes en sont plus membres directs au SyBRA. Les communes ne peuvent donc plus désigner elles-mêmes leurs délégués au SyBRA.*

*Si un de nos élus souhaite participer aux assemblées du SyBRA, il faut proposer à l'EPCI soit GrandAngoulême pour notre commune, sa candidature.*

*Il vous est donc proposé de désigner un élu. »*

*Délibéré :*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- Monsieur Lionel VERRIERE. Sa candidature sera proposée à GRANDANGOULEME.*

.....

*03 - 5 – Election des délégués au comité syndical du Syndicat Mixte pour l'équipement touristique des forêts domaniales de Braconne et Bois-Blanc*

*LE CONSEIL MUNICIPAL,*

*Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Conformément aux statuts du Syndicat Braconne et Bois-Blanc stipulant qu'il faut élire 2 délégués,*

*Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,*

- Premier tour de scrutin :*

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

*Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)*

*A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))*

*Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)*

*Majorité absolue : quinze (15)*

*A obtenu :*

<i>Nom et prénom des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
<i>DUPONT Alain</i>	<i>29</i>	<i>Vingt-neuf</i>

*Monsieur Alain DUPONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.*

• Deuxième tour de scrutin :

*Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :*

*Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)*

*A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))*

*Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)*

*Majorité absolue : quinze (15)*

*A obtenu :*

<i>Nom et prénom des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
<i>GIRAUD Mathieu</i>	<i>29</i>	<i>Vingt-neuf</i>

*Monsieur Mathieu GIRAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.*

*DESIGNE :*

*Les délégués sont :*

- *Monsieur Alain DUPONT,*
- *Monsieur Mathieu GIRAUD.*

*Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique des Forêts Domaniales de Braconne et Bois-Blanc.*

.....

03 - 6 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

*Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,*

*Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat.*

*Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.*

*Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

Election des membres titulaires :

*Nombre de votants : 29 (vingt-neuf)*

*Bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)*

*Nombre de suffrages exprimés : 29 (vingt-neuf)*

*Sièges à pourvoir : 5*

*Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :*

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste Patrick DELAGE	29	5	0	5

*Proclame élus les membres titulaires suivants :*

- Patrick DELAGE, Alain DUPONT, Yves MERINE, Lionel VERRIERE, Marylène ALLANIC-BOSOTTI

Election des membres suppléants :

Nombre de votants : 29 (vingt-neuf)

Bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)

Nombre de suffrages exprimés : 29 (vingt-neuf)

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste Thierry BUISSET	29	5	0	5

*Proclame élus les membres suppléants suivants :*

- Thierry BUISSET, Dominique LE PAGE, Yannick PERONNET, Laurent SOUCHERE, Alain CHAUME

Aussi, le Conseil Municipal :

⇒ *Proclame élus comme membres de la Commission d'Appel d'Offres les membres suivants :*

Titulaires :

- Patrick DELAGE
- Alain DUPONT
- Yves MERINE
- Lionel VERRIERE
- Marylène ALLANIC-BOSOTTI

Suppléants :

- Thierry BUISSET
- Dominique LE PAGE
- Yannick PERONNET
- Laurent SOUCHERE
- Alain CHAUME

⇒ *Décide de garder la même composition de commission pour « l'atelier MAPA », qui se réunit sans formalité particulière pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics.*

.....

03 - 7 – Election des délégués au comité syndical du SIVU Enfance Jeunesse,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal à vocation unique en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse stipulant qu'il faut élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,*

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégué.e.s et suppléant.e.s,

- Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Alexia RIFFÉ	29	Vingt-neuf

Madame Alexia RIFFÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

- Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Christelle ROBUCHON	29	Vingt-neuf

Madame Christelle ROBUCHON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

- Troisième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Simon BELCH-ESQUINA	29	Vingt-neuf

Monsieur Simon BELCH-ESQUINA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

• Quatrième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Claire MOREL	29	Vingt-neuf

Madame Claire MOREL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

- Madame Alexia RIFFÉ,
- Madame Christelle ROBUCHON.

Les déléguées suppléantes sont :

- Monsieur Simon BELCH-ESQUINA,
- Madame Claire MOREL.

Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse.

.....

03 - 8 – Election des délégués au comité syndical de la Fourrière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux statuts du Syndicat de la Fourrière stipulant qu'il faut élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du.de la délégué.e titulaire et du.de la délégué.e suppléant.e,

• Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Dominique LE PAGE	29	Vingt-neuf

Monsieur Dominique LE PAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Minerve CALDERARI	29	Vingt-neuf

Madame Minerve CALDERARI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

DESIGNE :

Le délégué titulaire est :

- Monsieur Dominique LE PAGE.

La déléguée suppléante est :

- Madame Minerve CALDERARI.

Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

.....

03 - 9 – Election des délégués au syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG16)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente stipulant qu'il faut élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

- Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Alain DUPONT	29	Vingt-neuf

Monsieur Alain DUPONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

• Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Julien DELAGE	29	Vingt-neuf

Monsieur Julien DELAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DESIGNE :

Le délégué titulaire est :

- Monsieur Alain DUPONT

Le délégué suppléant est :

- Monsieur Julien DELAGE.

Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente.

.....

03 - 10 – Désignation d'une déléguée au conseil d'administration du collège « Norbert Casteret » de Ruelle sur Touvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Alexia RIFFE

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration du Collège « Norbert Casteret » de Ruelle sur Touvre.

.....

03 - 11 – Désignation d'une déléguée au conseil d'administration du lycée professionnel « Jean Caillaud » de Ruelle sur Touvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- *Virginie ZERROUK,*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel « Jean Caillaud » de Ruelle sur Touvre.*

.....

*03 - 12 – Désignation d'une déléguée au conseil de la vie sociale de l'Hôtel de Retraite Les Carreaux de Ruelle sur Touvre*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- *Madame Coralie PASQUIER,*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'Hôtel de Retraite de Ruelle sur Touvre.*

.....

*03 - 13 – Désignation des élus communaux au Comité Social Territorial,*

*Exposé :*

*« Madame le maire rappelle que la Commune compte plus de 50 agents, et qu'à ce titre, elle est dotée de son propre Comité Social et Territorial (4 élus et 4 représentants du personnel).*

*Elle précise que ce comité est consulté pour avis sur les questions collectives liées à l'organisation et au fonctionnement des services, de même que sur les mesures d'hygiène et de sécurité.*

*Elle informe que compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les représentants élus (4 membres titulaires et 4 membres suppléants) qui siégeront au sein dudit comité.*

*Madame le maire demande à l'assemblée :*

- *de désigner les représentants élus qui siégeront au Comité Technique Paritaire :  
4 membres parmi les Conseillers municipaux :*
- *Titulaires : Monsieur Yannick PERONNET  
Monsieur Thierry BUISSET  
Monsieur Yves MERINE*
- *Suppléants : Monsieur Alain DUPONT  
Monsieur Lionel VERRIERE  
Madame Julie MAZAUFROY  
Madame Annie MARC*

*Présidente de droit : Madame Murielle DEZIER*

- *de dire qu'un arrêté portant désignation des représentants de la Collectivité au sein du Comité Technique Paritaire sera pris et notifié à chacun de ses membres,*
- *de l'autoriser à signer tous documents nécessaires. »*

*Délibéré :*

*Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*

*Vu l'installation du conseil municipal le 21 mars 2026,*

*Vu la délibération en date du 21 mars 2026 proclamant l'élection du maire,*

*Vu la délibération en date du 21 mars 2026 proclamant l'élection des adjoints,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

*désigne les représentants élus qui siégeront au Comité Social Territorial :*

- *Titulaires : Monsieur Yannick PERONNET  
Monsieur Thierry BUISSET*
- *Suppléants : Monsieur Alain DUPONT  
Monsieur Lionel VERRIERE*

Monsieur Yves MERINE

Madame Julie MAZAUFROY  
Madame Annie MARC

Présidente de droit : Murielle DEZIER

- dit qu'un arrêté portant désignation des représentants de la Collectivité au sein du Comité Technique Paritaire sera pris et notifié à chacun de ses membres,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

.....

03- 14 – Désignation d'un délégué au comité du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Thierry BUISSET

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Comité du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

.....

03 - 15 – Désignation d'un correspondant Préfecture « Sécurité Routière »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Dominique LE PAGE

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE en tant que correspondant Préfecture « Sécurité Routière ».

.....

03 - 16 – Désignation des délégués dans les écoles maternelles et élémentaires de Ruelle sur Touvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les déléguées aux différentes écoles maternelles et élémentaires de la Commune ainsi que suit :

ECOLE MATERNELLE CHANTEFLEURS ..... Madame Alexia RIFFÉ

ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ..... Madame Maryemme BOUSSQUET

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU ..... Monsieur Emmanuel LAMBERT

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN ..... Monsieur Simon BELCH-ESQUINA

.....

03 - 17 – Désignation de deux représentants au conseil d'administration de l'Université Populaire de Ruelle sur Touvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- Mesdames Marguerite PISSIER et Minerve CALDERARI

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration de l'Université Populaire de RUELLE SUR TOUVRE.

.....

03 - 18 – Désignation de trois délégués au conseil d'administration du comité des jumelages de Ruelle sur Touvre

Le Conseil Municipal, à la majorité désigne :

- Patrick DELAGE, Marguerite PISSIER, Julien DELAGE

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration du Comité des Jumelages de RUELLE SUR TOUVRE.*

*Madame le maire est membre d'honneur.*

.....

*03 - 19 – Désignation d'un délégué pour la prévention routière de la Charente,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- Monsieur Dominique LE PAGE,*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein de la Prévention Routière de la Charente.*

.....

*03 - 20 – Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agentes au comité national d'action sociale CNAS*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- Monsieur Thierry BUISSET, délégué titulaire élu*
- Madame Nathalie RAYBOIS, déléguée titulaire agente*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au CNAS.*

.....

*03 - 21 – Désignation d'une conseillère municipale en charge des questions de Défense,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- Madame Minerve CALDERARI,*

*Comme délégué du Conseil Municipal de Ruelle sur Touvre en charge des questions de Défense.*

.....

*03 - 22 – Désignation d'une élue référente au conseil en architecture urbanisme et environnement CAUE*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- Madame Corine COMBRET,*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement*

.....

*03 - 23 – Désignation des membres élus au conseil d'établissement de la maison pluridisciplinaire de santé du Val de Touvre*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

<i>Titulaires :</i>	<i>Madame Murielle DEZIER</i>
	<i>Monsieur Yannick PERONNET</i>
	<i>Madame Maryemme BOUSSIQUET</i>
	<i>Madame Corine COMBRET</i>
	<i>Monsieur Dominique LE PAGE</i>
<i>Suppléants :</i>	<i>Madame Minerve CALDERARI</i>
	<i>Madame Coralie PASQUIER</i>
	<i>Madame Mélanie TOURNIER</i>

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison Pluridisciplinaire de Santé du Val de Touvre*

.....

*03 - 24 – Désignation d'une représentante au groupement employeurs « OMEGA*

*Le Conseil Municipal, à la majorité désigne :*

- *Madame Minerve CALDERARI,*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration au Groupement d'employeurs « OMEGA ».*

.....

*03 - 25 – Désignation d'un délégué aux différentes associations d'anciens combattants*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- *Monsieur Patrick DELAGE*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein des différentes associations d'Anciens Combattants.*

.....

*03 - 26 – Désignation des délégués au groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON).*

*Exposé :*

*« Madame le maire informe l'assemblée que la Commune de RUELLE SUR TOUVRE adhère au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON), lui-même encadré par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente (FDGDON).*

*Le rôle de ces structures est d'apporter aux administrés une aide technique, réglementaire et matérielle dans la lutte contre les organismes nuisibles végétaux :*

- *Les ragondins et rats musqués (lutte obligatoire en Charente),*
- *Les corbeaux freux et corneilles noires,*
- *Les taupes,*
- *Les rats et les souris,*
- *Des informations sur divers espèces tel le frelon asiatique, le chardon, l'ambroisie, la flavescence dorée de la vigne, la jussie et le myriophylle,...*

*Afin d'organiser le plus efficacement possible les différentes luttes menées sur le territoire communal, il est demandé à chaque commune adhérente de désigner un référent titulaire et un suppléant. Leur rôle est d'être le lien entre la commune, les administrés et le GDON.*

*Madame le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un référent titulaire et un suppléant. »*

*Délibéré :*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Mathieu GIRAUD, délégué titulaire et Monsieur Dominique LE PAGE, délégué suppléant pour siéger au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles.*

.....

03 - 27 – Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilités Aménagement (SPL GAMA) : Désignation des administrateurs

Exposé :

« Madame le maire rappelle que la commune de RUELLE SUR TOUVRE est actionnaire de la Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA) dont le siège social est situé 25 Boulevard Beysson Bey – 16023 Angoulême cedex.

Cette société, créée en octobre 2013, a pour objet, notamment, d'assurer des missions d'assistance d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée pour des projets de construction ou d'aménagement des collectivités, ainsi que des missions de maîtrise d'œuvre en VRD pour ces mêmes collectivités.

Cette société de droit privé, relève du statut des Sociétés Publiques Locales, c'est-à-dire que son actionariat est entièrement constitué de collectivités locales. A ce titre, les élus des collectivités actionnaires doivent exercer sur la SPL GAMA un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services (principe du in-house). De ce fait, les collectivités actionnaires peuvent engager librement la SPL GAMA, sans procédure de publicité ni de mise en concurrence. La SPL GAMA, quant à elle, ne peut travailler que pour ses actionnaires.

A ce jour, la SPL GAMA compte 31 collectivités locales charentaises actionnaires. Sa présidence, sa vice-présidence, et sa direction générale sont assurées par des élus. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Spéciale. Son contrôle s'effectue via une Assemblée Générale.

La commune de RUELLE SUR TOUVRE ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des collectivités conformément à l'article L 1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de RUELLE SUR TOUVRE dispose également d'un siège à l'Assemblée Générale.

Suite aux élections et au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'Assemblée Spéciale de la SPL GAMA.

Délibéré :

Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

Vu, le code de commerce ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

1° - désigne :

Monsieur Julien DELAGE pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société SPL GAMA.

2° - désigne :

Monsieur Lionel VERRIERE pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société SPL GAMA.

3° - autorise :

Monsieur Julien DELAGE à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction de représentant commun au Conseil d'Administration.

4° - autorise :

*Ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration.*

.....

*03 - 28 – Désignation d'un commissaire titulaire et d'une commissaire suppléante à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de GrandAngoulême.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- *Monsieur Yannick PERONNET, Commissaire Titulaire*
- *Madame Julie MAZAUFRY, Commissaire Titulaire suppléant*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE lors de commissions intercommunales concernant les Impôts Directs (CIID) de GRANDANGOULEME.*

.....

*03 - 29 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour l'agence technique départementale de la Charente ATD16*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- *Monsieur Yves MERINE, délégué titulaire*
- *Monsieur Alain DUPONT, délégué suppléant*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE lors de l'assemblée générale de l'ATD 16.*

.....

*03 - 30 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le syndicat mixte AGEDI*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- *Monsieur Yves MERINE, délégué titulaire*
- *Monsieur Alain DUPONT, délégué suppléant*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE lors de l'assemblée générale de l'ATD 16.*

.....

*03 - 31 – Désignation d'un référent Tempête*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- *Monsieur Alain DUPONT*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE lors d'intempéries.*

.....

*03 - 32 – Désignation d'un titulaire et d'une suppléante à la commission locale d'évaluation des charges (CLECT)*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :*

- *Monsieur Yannick PERONNET, Titulaire*
- *Madame Murielle DEZIER, suppléante*

*pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).*

.....

03 - 33 – Désignation d'une référente élus et d'un référent technicien Mobilité GrandAngoulême,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Corine COMBRET, Élu
- Monsieur Jérôme DELAPRÉ, Technicien

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du service MOBILITÉ DU GRANDANGOULÊME.

.....

03 - 34 – Désignation référente égalité Femme / Homme GrandAngoulême,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Marguerite PISSIER

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE dans le groupe de travail « Egalité Femme/Homme » de GRANDANGOULÊME.

.....

03 - 35 – Désignation d'un correspondant Préfecture Incendie et Secours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Yves MERINE

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein de la Préfecture, dans le cadre « Incendie et Secours ».

.....

03 - 36 – Désignation d'une référente moustique tigre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et au Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture (SIDPC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Maryemme BOUSSIQUET

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE comme référente Moustique Tigre à l'ARS et au SIDPC.

.....

03 - 37 – Désignation d'un référent élu et d'une référente agente pour la lutte contre l'ambroisie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Mathieu GIRAUD, élu,
- Madame Fabienne SAULET, agente

Comme référents pour la lutte contre l'ambroisie.

.....

03 - 38 – Désignation d'un référent sensibilisation et acculturations eaux pluviales des élus – GrandAngoulême

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Alain DUPONT

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE dans le groupe de travail « Sensibilisation et acculturation eaux pluviales » de GRANDANGOULÊME

.....

03 - 39 – Désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant Les Maires pour la Planète

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Lionel VERRIERE, titulaire
- Monsieur Mathieu GIRAUD, suppléant

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein de l'association « LES MAIRES POUR LA PLANETE ».

.....

03 - 40 – Désignation d'une référente Laïcité à la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Murielle DEZIER

comme référent Laïcité à la Préfecture de la Charente.

.....

04 – FIXATION DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES – NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

Exposé :

« Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a fixé le taux des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ainsi que la majoration des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ainsi que suit :

	Taux maximum de l'indice	Taux	Montant global mensuel brut	Majoration	Montant global mensuel brut après majoration
Indemnité du Maire	58,3 %	45 %	1 849,73 €	15 %	2 127,18 €
Indemnité des adjoints	23,32 %	17,5 %	719,34 €	15 %	827,24 €
Indemnités des conseillers municipaux délégués – Niveau 1	Indemnité comprise dans l'enveloppe du Maire et des adjoints	8 %	328,84 €	15 %	378,16 €
Indemnités des conseillers municipaux délégués – Niveau 2	Indemnité comprise dans l'enveloppe du Maire et des adjoints	4 %	164,42 €	15 %	189,08 €

*Madame le maire rappelle l'engagement des adjoints et des conseillers municipaux délégués de niveau 2 percevant une indemnité au titre de leurs fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique, de renoncer à l'indemnité de fonction allouée par la commune. Par exception, les conseillers municipaux délégués de niveau 1 pourront cumuler l'indemnité allouée par la collectivité avec une autre indemnité d'élu à la condition que le montant total de ces indemnités ne dépasse pas celui de l'indemnité allouée aux maires-adjoints.*

*Madame le Maire propose à l'assemblée :*

- *de désigner les cinq conseillers municipaux délégués de niveau 1 et les onze conseillers municipaux de niveau 2,*
- *de valider le tableau de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération,*
- *de rappeler que les indemnités des conseillers municipaux délégués (Niveau 1 et niveau 2) seront versées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026,*
- *de dire que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevrait en cours de mandat municipal une nouvelle indemnité au titre de ses fonctions d'élu.*

*Il est demandé à l'assemblée de se prononcer. »*

Explications du groupe majoritaire : Lors de l'installation du conseil municipal le 21 mars dernier, nous avons voté les indemnités du maire et des maires-adjoints. Aujourd'hui, nous votons les indemnités pour les conseillers municipaux délégués de niveau 1 et de niveau 2. Vous trouverez en annexe la liste des indemnités pour les 24 conseillers municipaux du groupe majoritaire avec aujourd'hui, 2 élus qui ne bénéficieront pas d'indemnité communale pour cause de non-cumul des indemnités.

Les délégations de chaque conseiller municipal :

- Niveau 1 :
  - o Yves MERINE : Services Techniques de Proximité,
  - o Mélanie DUPONT : Aménagement du Territoire,
  - o Lionel VERRIERE : Urbanisme et Habitat,
  - o Coralie PASQUIER : Actions Sociales,
  - o Emmanuel LAMBERT : Citoyenneté, Cohésion Sociale et Médiation.
- Niveau 2 :
  - o Maryemme BOUSSIQUET : Santé,
  - o Thierry BUISSET : Ressources Humaines,
  - o Julie MAZAUFRY : Finances,
  - o Laurent SOUCHERE : Economie Locale,
  - o Simon BELCH-ESQUINA : Jeunesse,
  - o Mathieu GIRAUD : Environnement,
  - o Corine COMBRET : Mobilités,
  - o Virginie ZERROUK : Solidarité.
  - o Claire MOREL : Sports,
  - o Dominique LE PAGE : Cimetières,
  - o Alexia RIFFE : Enfance.

*Délibéré :*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :*

- désigne les cinq conseillers municipaux délégués de niveau 1 et les onze conseillers municipaux de niveau 2,
- valide le tableau de répartition tel que figure en annexe de la présente délibération,
- rappelle que les indemnités des conseillers municipaux délégués (Niveau 1 et niveau 2) seront versées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026,
- dit que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevrait en cours de mandat municipal une nouvelle indemnité au titre de ses fonctions d'élu.

.....

05 – FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026.

Exposé :

« Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

Vu l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B decies du même Code précisant que les communes membres d'un Etablissement Public Coopération Intercommunale soumis à l'article 1609 nonies C votent les taux des taxes foncières ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année (le 30 avril les années de renouvellement général de l'organe délibérant), les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire acté le 9 février 2026 ;

Conformément aux propositions évoquées lors du débat d'orientation budgétaire, Madame le Maire propose de reconduire les taux de 2025 et donc d'adopter, pour 2026, les taux de fiscalité locale suivants :

TAXES LOCALES	TAUX 2026
Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH)	13.67 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	50.06 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	56.88 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer. »

Explications du groupe majoritaire : Le vote des taux des taxes directes locales 2026 doit être fait avant le 30 avril. Lors du vote du budget 2026, il avait été proposé en 2026 la reconduction des taux 2025.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2026 ainsi que suit :

TAXES LOCALES	TAUX 2026
<i>Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH)</i>	13.67 %
<i>Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)</i>	50.06 %
<i>Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)</i>	56.88 %

.....

## 06 – QUESTIONS DIVERSES.

### 1 – Le point culture avec Mme Pissier :

- *Vendredi 3 avril 2026 à 20h30 : Projection du film « Side to Side » au théâtre Jean Ferrat qui raconte l'aventure de deux cousins qui ont fait un voyage hors normes suite à un accident de voiture de l'un d'entre eux et qui s'est retrouvé en situation de handicap. Ce film sera suivi par un débat avec ces deux cousins. Il y aura aussi une projection pour les scolaires le jeudi 2 avril 2026 dans l'après-midi. Venez à leur rencontre. Cette projection rentre dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique.*
- *La semaine du 21 au 25 avril : c'est la semaine « Rendez-vous avec l'Espagne » qui a lieu tous les deux ans. Différentes animations seront proposées au théâtre et dans l'espace culturel.*
- *La médiathèque, comme d'habitude, nous propose de très belles animations pendant les vacances.*

### 2 – Le point sports avec M. P Delage :

- *C'est la semaine olympique et paralympique. Le temps a été clément avec nous. Depuis le début de la semaine, tout se passe très bien. Les associations ruelloises jouent leur rôle une nouvelle fois. Nous aurons la visite de l'Inspecteur d'Académie vendredi matin sur la partie « handicap ». Cela prouve que notre semaine est reconnue. Remerciements aux associations et surtout à Jérémy Vrillaud, responsable des sports, qui a fait un travail remarquable par rapport à l'organisation. Merci aux anciennes sportives qui reprennent du flambeau pour animer un atelier basket. La semaine se clôturera par la projection du film « Side to Side » jeudi après-midi pour les scolaires et vendredi soir pour la séance « tout public ». Elles seront animées par un animateur du CDOS (comité départemental olympique et sportif), Monsieur Gilles Rouffignat. Et le sport continue à Ruelle. N'oubliez pas d'aller leur rendre visite.*

*3 – M. Péronnet fait part à l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 2 avril à 18h pour présenter les travaux et le calendrier des travaux de la Route de Gond-Pontouvre.*

*L'agenda des conseils municipaux est fait. Il vous sera envoyé par mail. Pour information, les commissions Ressources ont lieu une semaine avant les conseils municipaux à 17h30.*

*Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 mai à 18h30. Cela laissera le temps pour les nouvelles commissions de se réunir en avril.*

*4 – M. Dupont annonce au conseil municipal le décès de Monsieur Jean-Paul BERNARD qui a été directeur des services techniques pendant une trentaine d'année.*

.....

*Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le trente et un mars deux mille vingt-six.*